

MAIRIE  
DE**BASSE - RENTGEN**

57570



**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal  
du 05/03/2018 à 19H30**

**Présents :** MM : DELION - OESTREICHER - HAGEN - MASSON - GONAND  
MMES: WINTERRATH -- REYROLLE - SCHWARTZ

**Absent avec excuse :** MME DUMAS

**Absent sans excuse :** MME : HEMMER -

**Secrétaire de séance :** Mme SCHWARTZ.

**Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme WINTERRATH Viviane, Maire, délibère comme suit :**

- **approuve**, à l'unanimité, l'ordre du jour (**point N°1**)
- **approuve**, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 29.01.2018 (**point N°2**)

**Point N°3 – Approbation du compte administratif 2017**

Madame le Maire quitte la salle du conseil municipal le temps de la délibération.  
Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. DELION Charles, 1<sup>er</sup> adjoint,

- Vote et approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2017 qui présente un excédent global de clôture de : 265.416,05 €
- Dont un excédent d'investissement de : 220.390,85 €
- Dont un excédent de fonctionnement de : 45.025.20 €

**Affectation du résultat**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

**Reports :**

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 101 313,52€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 99 158,07€

**Soldes d'exécution :**

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 119 077,33€

Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de : -4 974,80€

**Restes à réaliser :** Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 9 640,00€

En recettes pour un montant de : 6 097,00€

**Besoin net de la section d'investissement :**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00€

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 45 025,20€

#### **Point N°4 - Approbation du compte de gestion 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion 2017 dressé par le Trésorier de Thionville et 3 Frontières
- -Le compte de gestion 2017 est conforme au compte administratif 2017.

#### **Point N°5 – Révision PLU – Délibération complémentaire**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 février 2016 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant le débat sur les orientations générales du PADD, qui s'est déroulé pendant la séance du Conseil municipal en date du 06 décembre 2017,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de compléter les objectifs poursuivis par la révision du PLU engagée le 22 février 2016, avec les objectifs suivants :

• **Développer l'accueil touristique et résidentiel en lien avec les activités du golf de Preisch, de manière à maintenir et valoriser le site** : en permettant la réalisation d'une zone mixte au plus près du site, et en veillant à garantir la qualité et l'intégration de cette zone à aménager.

• **Accompagner et encadrer la croissance démographique projetée, notamment** : en organisant et encadrant le développement résidentiel en lien avec les activités du golf de Preisch, mais aussi en organisant le développement raisonné des villages.

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet :

- d'un affichage en Mairie durant un mois,
- d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

#### **Point N°6 – Devis achat tracteur**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le devis d'un montant de 15.460 € H.T. présenté par les Ets HACKEL relatif à l'achat d'un tracteur ISEKI.

**Point N°7 – Rétrocession voiries lotissement « Les carrés Saint Hippolyte »**

Avant l'intégration définitive de la voirie et des réseaux du lotissement « Les Carrés Saint Hippolyte », Madame le Maire propose d'organiser un état des lieux définitif avec le promoteur.

**Point N°8 – Demandes de subvention**

Madame DUMAS Marie-Caroline, responsable de la commission « communication, vie associative et loisirs » étant absente, Madame le Maire propose de remettre ce point à l'ordre du jour du prochain conseil.

**Point N°9 –Création d'un carrefour giratoire aux 4 routes – Convention avec le Département**

Le carrefour situé sur la Route Départementale N°653, au droit de l'intersection avec la route Départementale N°62 et la Voie Communale d'accès à HAUTE-RENTGEN est depuis plusieurs années, le théâtre d'accidents corporels dont un mortel.

Dans ce contexte, le Département de la Moselle qui a fait de la sécurité routière un objectif prioritaire, et la Commune qui entend favoriser l'accès de ses habitants à la RD 653 en atténuant l'effet de coupure entre BASSE et HAUTE-RENTGEN, conviennent d'un intérêt commun à la transformation du carrefour avec voies de tourne-à-gauche existant, en carrefour giratoire.

Pour mener à bien ce projet, le Département a transmis, pour approbation, une convention de partenariat relative à l'aménagement d'un carrefour giratoire et qui a pour objet de définir les conditions de réalisation, de financement, et de gestion ultérieure.

Après lecture du projet de convention par Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec le Département relative à l'aménagement de ce carrefour giratoire

**Point N°10 – Divers**

**Dessouchage et nettoyage de la décharge – avenant devis N°5 – FORRETT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'avenant d'un montant de 900 € H.T. au devis N°5 présenté par M. FORRETT relatif au dessouchage de 10 souches supplémentaires (avec évacuation et rebouchage avec de la terre végétale).

**Contrat à usage entre la Commune et M. LEONARD Christophe**

Vu la délibération du 29 janvier 2018 proposant à Monsieur LEONARD Christophe, la signature d'un contrat de prêt à usage pour lui louer une partie de la parcelle N° 67 sise section N°39 lieudit Doll (environ 0.44 ares),

Vu la réponse écrite favorable de Monsieur LEONARD Christophe reçue en mairie le 05/03/2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le contrat de prêt à usage pour une durée de 1 an.

### **Travaux voirie Rue de la Tuilerie**

Suite au débat d'orientations budgétaires, des travaux de réfection de la voirie de la rue de la Tuilerie seront inscrits au budget primitif. Madame le Maire propose de solliciter une subvention AMITER auprès du Département. Les conseillers municipaux lui donnent leur accord de principe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45.

Vu par Nous, Viviane WINTERRATH, Maire de la commune de Basse-Rentgen, pour être affiché le 08/03/2018 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse-Rentgen, le 07/03/2018.

Le Maire

Viviane WINTERRATH

